Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée BAR-TH-155,
définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur.

A/ BAR-TH-155 (v. A16.1) : Mise en place d'une ventilation hybride hygroréglable de type A ou B

*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) : .....
Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) : .....
Référence de la facture : .....
*Pour les personnes morales : nom du site des travaux ou nom de la copropriété : .....
*Adresse des travaux : .....
Complément d'adresse : .....
*Code postal : .....
*Ville : .....

*Appartement existant depuis plus de 2 ans à la date d'engagement de l'opération : ▫ OUI ▫ NON

*Appartement équipé d'une ventilation naturelle ou sans système de ventilation : ▫ OUI ▫ NON

*Nombre d'appartements : .....

*Energie de chauffage :
▫ Combustible
▫ Electricité

Caractéristiques de l'installation :
*Type d'installation :
▫ Type A : seules les bouches d'extraction d'air sont hygroréglables.
▫ Type B : les bouches d'extraction d'air et les entrées d'air sont hygroréglables.

L'installation de la ventilation hybride hygroréglable bénéficie d'un avis technique du CSTB en cours de validité ou équivalent.

Type d'extracteur :
*Puissance spécifique de l'extracteur en Wh/m^3 : .....
NB : Un extracteur est à basse consommation si sa puissance spécifique est inférieure ou égale à 0.1 Wh/m^3. Elle est inférieure ou égale à 0,25 Wh/m^3 pour un extracteur standard.

A ne remplir que si les marque et référence de l'équipement ne sont pas mentionnées sur la preuve de réalisation de l'opération :
*Marque : .....
*Référence : .....